

MODALITÉS D'INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE

Les inscriptions au Répertoire d'offres de services en loisir culturel se font en entrée continue et les individus et organismes peuvent soumettre une ou plusieurs offres.

Chaque fiche sera analysée et approuvée par l'URLS GÎM avant d'être publiée dans le répertoire. Une fois la fiche approuvée, la personne contact recevra un message de confirmation par courriel de l'URLS GÎM et sa fiche sera automatiquement ajoutée au répertoire en ligne. À noter que les textes soumis sont révisés par l'URLS GÎM et au besoin peuvent être modifiés légèrement de leur original pour être mieux adaptés au cadre de présentation. L'URLS GÎM se réserve le droit de refuser ou d'exiger des correctifs avant l'approbation.

Une fiche qui ne répondrait pas aux conditions d'admissibilité ne pourra pas faire partie du Répertoire d'offres de services en loisir culturel. Dans un tel cas, l'URLS GÎM communiquera dans les meilleurs délais avec la personne contact pour expliquer les raisons du refus.

